

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent cinquante-troisième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le vendredi 11 juin 2004 à 15 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

Confirmé le 30 août 2004.

Procès-verbal de la deux cent cinquante-troisième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le vendredi 11 juin 2004 à 15 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-0202.

---

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
LABINE, Serge Membre socio-économique		X
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Bacc. en génie informatique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	
 <u>PERSONNES CONVOQUÉES :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
 <u>INVITÉS :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
TURCOTTE, Roger Directeur Service des finances	X	
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	



Le président du Comité exécutif, monsieur Francis R. Whyte, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion:

- 1.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion :
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2004-2005
- 4.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement pour l'année 2004-2005
- 5.- Engagement d'un(e) technicien(ne) en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel
- 6.- Engagement d'un(e) Commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque
- 7.- Engagement d'un(e) bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque
- 8.- Octroi de la sécurité d'emploi à deux (2) employés réguliers
- 9.- Demande de congé sans solde de monsieur Pierre Colletterte professeur au Département des sciences administratives
- 10.- Ajustement salarial du personnel cadre pour l'année 2004-2005
- 11.- Modification de la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais
- 12.- Prochaine assemblée
- 13.- Levée de l'assemblée

## **2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

## **3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2004-2005**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle qu'il est prévu au processus de préparation budgétaire que le recteur doit prendre avis du Comité exécutif sur le projet de budget de fonctionnement de l'UQO.

Cette dernière présente les prévisions budgétaires de l'année 2004-2005, lesquelles démontrent un déficit de l'ordre de 2 288 000 \$.

Le MEQ a exigé un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2007-2008, ce que la Direction s'affaire à préparer pour dépôt au Conseil d'administration du 15 juin 2004. Ledit plan d'équilibre budgétaire prévoit malgré tout un déficit accumulé de l'ordre de 12 M\$ en 2008.

Face à la situation financière qui se détériore et au manque d'impact qu'a eu l'Université du Québec en Outaouais depuis dix ans à l'effet de faire reconnaître son sous-financement chronique et inéquitable face aux universités de taille semblable, les membres du Comité exécutif donnent un avis défavorable au recteur quant à l'adoption du budget de fonctionnement 2004-2005.

Le Conseil d'administration sera donc saisi de cet avis et en disposera lors de l'étude du projet de budget à sa réunion du 15 juin prochain.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1099 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

**4.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement pour l'année 2004-2005**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle qu'il est prévu au processus de préparation budgétaire que le recteur doit prendre avis du Comité exécutif sur le projet de budget d'investissement de l'UQO.

Cette dernière présente le budget d'investissement 2004-2005, lequel propose une enveloppe de l'ordre de 1 276 800 \$.

Le comité du budget propose la répartition des disponibilités pour un montant de 1 000 000 \$, incluant une réserve pour urgence et imprévus de 50 000 \$ pour le MAO-TIC, et 52 518 \$ pour les réaménagements et rénovations.

Une somme de 276 800 \$ sera dédiée à la capitalisation du développement informatique du système Gesta.

Les membres du Comité exécutif donnent un avis favorable au recteur quant à l'adoption du budget d'investissement 2004-2005. Le Conseil d'administration sera donc saisi de cet avis et en disposera lors de l'étude du projet de budget à sa réunion du 15 juin prochain.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1100 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

**5.- Engagement d'un(e) technicien(ne) en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de technicien(ne) en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel, le Service aux personnels a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de monsieur Mladen Suletic à titre de technicien en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1101 concernant l'engagement d'un technicien en informatique et bureautique au Service de l'informatique et de l'audiovisuel (**Mladen Suletic**), laquelle est jointe en appendice.

**6.- Engagement d'un(e) Commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque, le Service aux personnels a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Sophie Paradis à titre de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1102 concernant la nomination d'une commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque (**Sophie Paradis**), laquelle est jointe en appendice.

**7.- Engagement d'un(e) bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque, le Service aux personnels a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Sylvie Gervais à titre de bibliothécaire au Service de la bibliothèque.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1103 concernant la nomination d'une bibliothécaire (Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la bibliothèque (**Sylvie Gervais**), laquelle est jointe en appendice.

**8.- Octroi de la sécurité d'emploi à deux (2) employés réguliers**

**Personnel du groupe professionnel**

Selon l'article 5-3.03 de la Convention collective du groupe professionnel, les employés réguliers ayant accumulé vingt-quatre (24) mois d'ancienneté obtiennent leur sécurité d'emploi.

Monsieur Simon Bouisset, bibliothécaire (spécialiste en moyens et techniques d'enseignement) au Service de la

bibliothèque depuis le 3 juin 2002 (résolution 222-CX-954) a accumulé 24 mois d'ancienneté le 3 juin 2004.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1104 concernant l'octroi de la sécurité d'emploi à un employé régulier (**Simon Bouisset**), laquelle est jointe en appendice.

#### **Personnel de soutien**

Selon l'article 5-4.03 de la Convention collective du personnel de soutien, les employés réguliers ayant accumulé vingt-quatre (24) mois d'ancienneté obtiennent leur sécurité d'emploi.

Madame Myriam Lagacé, commis - orientation et information aux Services aux étudiants depuis le 14 mai 2002 (résolution 221-CX-948), a accumulé 24 mois d'ancienneté le 14 mai 2004.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1105 concernant l'octroi de la sécurité d'emploi à une employée régulière (**Myriam Lagacé**), laquelle est jointe en appendice.

#### **9.- Demande de congé sans solde de monsieur Pierre Collerette professeur au Département des sciences administratives**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le professeur Pierre Collerette a indiqué au Département des sciences administratives son intention de se prévaloir d'un congé sans solde d'une durée de (2) deux ans pour des raisons familiales et personnelles et ce, en vertu des articles 1.19 et 15.05 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Lors de sa réunion tenue le 22 avril 2004, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives a recommandé à l'Université d'octroyer au professeur Collerette un congé sans solde d'une durée de deux (2) ans débutant le 1er août 2005 et se terminant le 31 juillet 2007.

Par ailleurs, le projet soumis par le professeur Collerette prévoit un changement de régime d'emploi pour occuper ses fonctions à demi temps du 1er août 2004 au 31 juillet 2005. Sous réserve de la décision du Comité exécutif relativement à l'octroi du congé sans solde, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est disposé à accepter le changement de régime d'emploi demandé par le professeur Collerette. Le vice-recteur est favorable à

l'octroi d'un congé sans solde du professeur Collerette et souhaite en conséquence en saisir les membres du Comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif sont invités à se prononcer sur la demande de congé sans solde du professeur Pierre Collerette.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1106 concernant une demande de congé sans solde de monsieur Pierre Collerette professeur au Département des sciences administratives, laquelle est jointe en appendice.

#### **10.- Ajustement salarial du personnel cadre pour l'année 2004-2005**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que selon les protocoles établissant les conditions de travail du personnel cadre dans les constituantes du réseau de l'Université du Québec, il est prévu que l'on ajuste annuellement les salaires des cadres au 1<sup>er</sup> juin.

Cet ajustement s'effectue habituellement selon la politique appliquée aux cadres de la fonction publique provinciale et conformément aux recommandations de la Commission de planification du réseau de l'Université du Québec.

Cette Commission a traité ce dossier à sa réunion du 6 mai 2004 et recommande de dégager un montant maximal équivalent à 4 % de la masse salariale du personnel cadre et cadre supérieur à cette fin, applicable au 1er juin 2004.

C'est cette recommandation qu'il est proposé ici d'appliquer et ce, à l'intérieur de la limite de 69 584 \$ fixée par la Commission pour les cadres et de 15 914 \$ pour les cadres supérieurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1107 concernant l'ajustement salarial du personnel cadre et l'ajustement salarial du personnel cadre supérieur pour l'année 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Modification de la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources

informe les membres du Comité exécutif que la Politique interne des frais de voyage et de représentation a été revue en 2000.

Ces dernières années, les compagnies de transport aérien utilisent de plus en plus l'internet pour afficher leurs produits.

De plus en plus, notre personnel souhaite utiliser ce service pour faire la réservation de ses billets d'avion de façon autonome : pas de commission à payer, facilité de choisir l'horaire qui répond à ses besoins et possibilité de comparer les prix.

Cette pratique se répand de plus en plus dans les universités et autres organismes et l'UQO souhaite rendre cette option disponible à son personnel.

La modification suivante est proposée :

#### *C.8.4 Transport aérien*

Les billets peuvent être acquis auprès de l'agence de voyage retenue par l'UQO (plan de voyage à compléter) ou par internet.

- Dépenses admissibles

Le coût du billet en classe économique et de l'assurance annulation.

- Pièces justificatives

Le remboursement est effectué sur présentation :

- du talon du billet d'avion original

ou

- du billet électronique **ET** de la carte d'embarquement

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 253-CX-1108 concernant l'amendement à la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **12.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 30 août 2004 à 18 h, s'il y a lieu.

**13.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 30.

---

Le président

---

Le secrétaire